

### Cohésion sociale – justice sociale – paix sociale

L'ARASOL met en œuvre la politique sociale cantonale et fédérale dans le domaine de l'aide sociale et de la lutte contre les inégalités.

Ses missions principales visent à :

- Assurer la protection sociale de tous/tes et garantir les besoins vitaux
- Informer et donner accès aux droits sociaux et aux prestations
- Allouer aides financières et revenu d'insertion
- Renforcer l'insertion et la prévention

### Autonomie – dignité – valorisation – responsabilisation

L'ARASOL prend en charge les situations sociales, quelque soit leur degré de vulnérabilité.

Ses interventions ont pour objectifs de :

- Agir sur les conditions de vie
- Soutenir l'amélioration des situations sociales et administratives
- Valoriser les potentialités, s'appuyer sur les ressources pour favoriser la capacité d'agir
- Responsabiliser pour viser une autonomie financière et sociale

### face aux SITUATIONS SOCIALES

(Finalités des interventions)

qui agit...

### pour la SOCIETE

(Missions et mandat)

# L'ARASOL, une association de services...

### dans ses INTERVENTIONS

(Ethique et déontologie professionnelles)

qui s'engage...

### dans ses COLLABORATIONS

(Cadre organisationnel et partenariats)

L'ARASOL mène des interventions d'informations, d'accompagnement, d'orientation, de prévention et fournit des prestations matérielles.

Pour assurer leur qualité, elle privilégie divers principes d'action :

- Evaluer et documenter pour assurer la pertinence des interventions
- Déterminer des prises en charges adaptées pour garantir la bonne utilisation des ressources
- Développer la coopération qui favorise la capacité d'agir
- Travailler dans le respect et la compréhension pour créer la confiance
- Garantir l'équité de traitement dans le respect du cadre légal

L'ARASOL, en conformité avec les contextes légaux (fédéral, cantonal), se dote d'un cadre institutionnel afin d'accomplir ses missions de la meilleure manière possible.

Ses modes d'organisation lui permettent notamment de :

- Assumer sa polyvalence et son accessibilité
- Garantir une organisation évolutive, ajustée et rigoureuse
- S'appuyer sur le professionnalisme des personnels
- Développer les collaborations interinstitutionnelles et le travail de réseau